

Fonds monétaire international

Guinée : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 30 juin 2011

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Guinée, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Guinée, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

Conakry, le 30 juin 2011

Monsieur John Lipsky
Directeur général par intérim
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général par intérim,

La Guinée sort d'une longue période de crise politique. Après de nombreuses années de troubles civils intermittents, un coup d'État militaire en décembre 2008 a entraîné la rupture de nos relations avec la communauté internationale, y compris les organisations financières internationales. Les premières élections libres et démocratiques depuis l'Indépendance en 1958 ont abouti à l'avènement d'un nouveau régime politique et à la formation d'un nouveau gouvernement en décembre 2010, et les relations avec le FMI et la Banque mondiale ont repris en janvier 2011. Le Gouvernement compte finaliser la transition par l'organisation des élections législatives vers la fin de l'année 2011.

Avec l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement et l'amélioration de l'environnement politique, les attentes d'une amélioration rapide de la qualité de vie sont vives, mais le gouvernement a hérité d'une situation financière et macroéconomique très difficile. Pendant le régime militaire en 2009–10, les finances publiques n'ont pu être maîtrisées, et l'inflation et la pauvreté ont augmenté. La première tâche du gouvernement consiste à stabiliser l'économie et à réduire l'inflation : c'est essentiel pour que la politique de développement à plus long terme soit efficace et pour que la réduction de la pauvreté et la paix sociale soient permanentes.

La Guinée dispose de ressources naturelles abondantes et les efforts que nous déployons pour utiliser ces dernières afin de mobiliser des recettes supplémentaires aux fins du développement ont déjà abouti à une contribution substantielle au budget avec la conclusion d'un accord avec une société minière. Cependant, en dépit des besoins immenses du pays, ces ressources ont été mises de côté pour le moment, et nous explorons, en coopération avec nos partenaires internationaux, les meilleurs moyens de les utiliser pour le développement du pays dans un cadre macroéconomique à moyen terme.

Dans ce contexte, le gouvernement exécute un programme de stabilisation macroéconomique à court terme pour la période allant de janvier à décembre 2011, comme noté dans le mémorandum de politique économique et financière ci-joint. Nous souhaitons que l'exécution de ce programme soit surveillée par les services du FMI en vue d'établir des antécédents qui nous permettront de conclure un accord formel avec le FMI plus tard dans l'année et

d'atteindre dès que possible le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). À cet égard, nous avons l'intention de continuer à renforcer notre action au cours du second semestre de l'année.

Pour évaluer nos progrès, nous comptons respecter la série d'objectifs indicatifs pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2011, qui figure au tableau 3 du mémorandum ci-joint, et qui est détaillée dans le protocole d'accord technique ci-joint. Le tableau 4 indique les dates fixées pour la mise en place de quelques unes des principales réformes structurelles que nous prévoyons.

Le gouvernement est d'avis que les politiques énoncées dans le mémorandum ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme, mais il prendra les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, à sa propre initiative ou à la demande des services du FMI, et avant toute révision des politiques figurant dans le mémorandum, conformément à la politique du FMI concernant ces consultations. Par ailleurs, le gouvernement s'abstiendra de prendre des engagements qui compromettraient la viabilité de la dette et le processus PPTE, notamment de contracter ou de garantir des prêts à des conditions non avantageuses ou, de manière plus générale, à des conditions qui menaceraient la réalisation des objectifs de viabilité de la dette après le point d'achèvement PPTE. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'application des mesures prévues et de la réalisation des objectifs.

Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI, du mémorandum de politique économique et financière, du protocole d'accord technique et de la présente lettre d'intention sur le site du FMI.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général par intérim, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Louceney NABE
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée
pour le Gouverneur,
le Premier Vice Gouverneur
Abdoulaye Yero BALDE

/s/

Kerfalla YANSANE
Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes : - Mémorandum de politique économique et financière
- Protocole d'accord technique

PIÈCE JOINTE I

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Juin 2011

I. INTRODUCTION

- 1. La Guinée sort d'une longue période de crise politique.** Après de nombreuses années de troubles civils intermittents, un coup d'état militaire en décembre 2008 a entraîné la rupture de nos relations avec les organisations financières internationales. Les premières élections libres et démocratiques depuis l'Indépendance en 1958 ont abouti à l'avènement d'un nouveau régime politique et la formation d'un nouveau gouvernement en décembre 2010. La reprise des relations avec le FMI et la Banque mondiale a suivi en janvier 2011. Ce mémorandum expose les politiques économiques et financières du gouvernement pour 2011 qui visent à corriger les déséquilibres économiques et financiers survenus ces dernières années. Le gouvernement attache une grande importance à remettre la Guinée sur la voie qui mènera au point d'achèvement de l'Initiative PPTE et à la réduction du poids élevé de la dette extérieure ; ce qui contribuera de façon cruciale à renforcer les finances publiques et à permettre d'utiliser les ressources limitées disponibles pour réduire la pauvreté et maintenir les politiques visant à renforcer la croissance.
- 2. La situation macroéconomique s'est détériorée durant 2009–2010 à cause de la dégradation des finances publiques.** Les dépenses publiques ont doublé au cours de cette période, avec notamment un triplement des dépenses militaires atteignant actuellement 10 pourcent du PIB et une augmentation de 50 pourcent des salaires de la fonction publique en 2010. Les procédures de passation des marchés publics ont été sérieusement contournées et les contrats signés ont largement dépassé les ressources disponibles. Le déficit budgétaire global était de plus de 1 pourcent du PIB par mois. Ce déficit était essentiellement financé par la Banque centrale (BCRG), par la vente de bons du Trésor aux banques commerciales et par une accumulation d'arriérés extérieurs. En conséquence, la masse monétaire au sens large a plus que doublé, le taux d'inflation sur 12 mois qui était tombé à 7,9 pourcent en décembre 2009 a rebondi pour atteindre un taux de 21 pourcent à la fin 2010 et les réserves internationales sont restées sensiblement en dessous d'un niveau correspondant à un mois d'importations. Le taux de change du franc guinéen s'est déprécié sur le marché libre de 25 pourcent au cours de l'année 2010.
- 3. Le défi immédiat du gouvernement est de restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire.** Les premières élections démocratiques ont fait naître de grandes attentes au sein de la population en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration rapide de la qualité de vie ; de plus, les vastes ressources naturelles guinéennes fournissent une base solide à ces attentes. Cependant, les politiques qui permettront de capitaliser sur ces ressources ne porteront leurs fruits que dans un environnement macroéconomique stable. La première tâche du gouvernement consiste alors à maîtriser le déficit budgétaire et à réduire le taux d'inflation

élevé qui affecte de façon disproportionnée les plus démunis de la société guinéenne et menace la stabilité sociale. La réussite de ces politiques de stabilisation permettra au gouvernement de concevoir et de mettre en œuvre des politiques à moyen terme qui réduiront la pauvreté et assureront une meilleure croissance et la reprise du processus d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

4. **Au niveau de la réforme structurelle, la première tâche du gouvernement est de supprimer les distorsions résultant de la mauvaise gouvernance exercée dans le passé.** A cette fin, une revue des principaux contrats qui ont été signés sous les régimes précédents est en cours. Il est important de noter que nous sommes récemment parvenus à résoudre un différend de longue date avec une société minière permettant ainsi de libérer d'importantes ressources supplémentaires. A la suite de l'adoption du nouveau code minier, nous avons également l'intention de revoir d'autres contrats miniers afin de veiller à ce que la Guinée obtienne une part équitable de ses richesses en ressources naturelles. Les revues des contrats concernant le terminal portuaire à conteneurs de Conakry et le secteur de la téléphonie mobile ont également entraîné des recettes supplémentaires. Des efforts sont actuellement déployés pour démanteler les monopoles existant dans le commerce de gros et le secteur de la distribution de manière à réduire les prix des produits de première nécessité.

5. **La Guinée sort d'une période durant laquelle la gouvernance s'est sérieusement détériorée.** Par conséquent, 2011 restera une année très difficile, et il sera crucial d'assurer un consensus de tous les acteurs de notre société afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rétablir la stabilité. Réduire l'inflation et mettre en œuvre une réforme du secteur de la sécurité sont deux éléments indispensables à la réduction des risques qui pèsent sur le programme. Ce mémorandum présente les politiques que nous considérons nécessaires pour remédier aux questions d'inflation. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, un atelier sur un rapport conjoint CEDEAO/ONU a eu lieu du 28 au 31 mars, et le gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues de cet atelier.

II. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2011

6. **Les politiques économiques et financières pour 2011 visent à inverser la tendance à la hausse de l'inflation et d'arrêter la dépréciation du franc Guinéen.** L'objectif budgétaire pour 2011 est d'éviter les financements supplémentaires du déficit par la banque centrale et de limiter autant que possible le financement bancaire. Ces financements représentent la principale source des pressions inflationnistes. Cette démarche sera appuyée par une politique monétaire rigoureuse qui permettra également de traiter la question d'excès de liquidité dans l'économie. Dans ce contexte, les principaux objectifs macroéconomiques seront d'augmenter la croissance jusqu'à un taux de 4 pourcent et de contenir l'inflation à un niveau inférieur à celui de 2010. En plus, pour accroître la confiance dans la monnaie nationale, les réserves internationales seront augmentées jusqu'à 5.5 mois d'importations des biens et services, avec une sauvegarde de la majorité des allocations spéciales de DTS de 2009 du FMI.

A. Politique budgétaire

7. **Le budget pour 2011 approuvé par le gouvernement le 21 avril et par le Parlement intérimaire le 30 mai vise à réduire de façon drastique les dépenses excessives des années précédentes et éviter les financements bancaires supplémentaires.** Les dépenses ont considérablement été réduites, notamment dans les zones où la croissance avait été excessive au cours des dernières années, mais à l'inverse, celles-ci ont été augmentées dans les zones entrant dans le cadre du Plan d'action d'urgence du gouvernement – un Plan qui vise à répondre aux besoins immédiats de la population. Nous avons, en outre, pris des mesures additionnelles, s'élevant à presque 4 pourcent du PIB, de façon à garder les dépenses financées de l'intérieur globalement conformes aux recettes intérieures, et donc améliorer le solde budgétaire de base d'un déficit de presque 13 pourcent du PIB en 2010 à un déficit de 2 pourcent en 2011. Ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Recettes

8. **Nous avons pris et entreprendrons des mesures visant à accroître les recettes de 646.5 milliards de GNF (soit environ 2 pourcent du PIB) (voir Encadré 1).**

- **Le gouvernement se fixe comme objectif de rétablir le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en relation avec les variations du prix sur les marchés internationaux et le taux de change.** Suite aux augmentations substantielles des prix sur le marché international et à la dépréciation du taux de change, qui n'ont pas eu de répercussion directe sur les prix du marché intérieur, les recettes publiques de l'impôt sur les produits pétroliers ont baissé et une partie des produits pétroliers sont entrain d'être réexportés vers les pays voisins où les prix sont plus élevés. La nouvelle application du mécanisme d'ajustement automatique sera appliquée au cours du troisième trimestre 2011. Le budget couvrira les dépenses visant à atténuer l'impact de cet ajustement sur la couche la plus vulnérable de la population. L'effet net de cet ajustement du prix des produits pétroliers sur les recettes est estimé à GNF 400 milliards.
- **Une meilleure maîtrise des organismes publics autonomes permettrait de mobiliser de nouvelles ressources pour le budget.** Certains des organismes publics perçoivent des recettes ou réalisent des bénéfices qui, ces dernières années, n'ont pas été ou n'ont été que partiellement reversés au budget. Dans le cadre du respect du principe de l'unité de trésorerie, une loi fixant les principes généraux de gestion par le Trésor Public des fonds appartenant aux organismes publics autre que l'État a été promulguée le 29 mars 2011. Le gouvernement travaille pour fixer les modalités pratiques de mise en œuvre de cette loi. En outre, le Ministère de l'Économie et des Finances a renforcé la capacité de la direction du Trésor et de la Direction Nationale chargée du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés pour améliorer le suivi des organismes publics autonomes. Dorénavant, ces organismes devront soumettre trimestriellement leurs situations comptables.

- **Les accises sur la bière et le tabac ont été augmentées le 21 avril 2011.** De plus, l'évaluation concernant les droits à l'importation sur les cigarettes qui était basée sur le système de Bruxelles est passée à la valeur transactionnelle. Les recettes supplémentaires ont été estimées à 15,5 milliards de GNF.
- **Les mesures relatives aux droits et taxes à l'importation permettraient de dégager des recettes supplémentaires d'environ 100 milliards de GNF.**
Premièrement, toutes les exonérations ad hoc sur les droits de douane y compris celles portant sur le fuel lourd, ont été abolies et aucune nouvelle exonération ad hoc ne sera accordée. Le budget prévoit une subvention supplémentaire en faveur de la société publique Electricité de Guinée afin de compenser l'impact de cette mesure.
Deuxièmement, à partir du 10 Mars 2011, la liste des produits nécessitant un contrôle douanier a été élargie afin d'y inclure les 85 produits qui permettront de couvrir la totalité des importations. Troisièmement, les exonérations à l'importation par les compagnies minières seront strictement limitées pour se conformer aux cahiers des charges et encourager les achats sur le marché local. Nous avons, parallèlement, réduit les taxes protectrices à l'importation sur la farine (de 37,5 pourcent à 10 pourcent) et l'huile alimentaire (de 10 pourcent à 0 pourcent), pour les réaligner sur les taux du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la UEMOA.

9. **Les mesures portant sur les recettes fiscales, y compris les recouvrements sur exercices antérieurs, pourraient augmenter les recettes de 50 milliards de GNF.** Des mesures sont en cours pour le recouvrement des arrières d'impôts et de taxes. Le gouvernement prendra les mesures appropriées pour accélérer les procédures de recouvrement des arrières d'impôts et taxes. La réglementation selon laquelle les entreprises qui font des chiffres d'affaires inférieurs à 500 millions de GNF doivent s'acquitter d'un tarif forfaitaire de 10 pourcent sur les contrats avec le gouvernement sera rigoureusement appliquée. Egalement, des vérifications seront effectuées pour éviter que les adjudicataires de taille importante ne bénéficient abusivement de cette réglementation. La direction des impôts a passé en revue la liste des principaux contrats de marchés publics conclus en 2009 et 2010 et soumettra courant 2011, avec une première situation à fin juin, au Ministre de l'économie et des finances la liste des sociétés pour lesquelles les contrats ont été indûment conclus et proposera des mesures de redressement fiscal éventuels.

10. **L'atteinte des objectifs exigera des efforts accrus au niveau de toutes les régies de recettes.** A cette fin, le ministère de l'économie des finances a signé des contrats de performance avec les directions nationales des douanes et des impôts. Il envisage aussi de fixer des objectifs de performance à d'autres entités chargées de collecter des recettes pour le compte de l'État.

11. **Le 22 avril, le gouvernement a renégocié un accord avec la société minière Rio Tinto sur une concession de minerai de fer qui s'est traduit par un versement de 700 millions de dollars EU à l'Etat (équivalent à 15 pourcent du PIB) le 4 mai 2011.**

L'accord et les ressources exceptionnelles qui en ont découlé créent des opportunités pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté dans le pays, mais posent aussi de nouveaux défis.

- *Premièrement, il sera important de s'assurer que l'argent sera dépensé de façon efficiente, efficace et transparente, en évitant de créer une pression supplémentaire sur l'inflation.* A cette fin, nous envisageons la création d'un fonds spécial (qui pourrait également bénéficier de paiements directs provenant d'autres accords sur les ressources naturelles). Ce fonds pourrait alimenter le budget pour financer des projets d'investissement spécifiques, tout en prenant en considération la capacité limitée en matière de gestion de grands projets d'investissement et la nécessité de préserver la viabilité budgétaire en limitant toutes charges supplémentaires (notamment relatives aux opérations et la maintenance) sur le budget. Nous nous attendons à ce que les décaissements annuels soient repartis plus ou moins régulièrement au cours des prochaines années avant que la production augmente dans le secteur minier en 2015. Une aide à la gestion du fonds, y compris le renforcement des capacités, pourrait être fournie dans le cadre du Programme de gestion et conseil en matière de recettes de la Banque mondiale (Reserves Advisory and Management Program–RAMP). Une transparence totale pourrait inclure la représentation de membres du Parlement et de membres désignés par la société civile au conseil d'administration. Le gouvernement a l'intention de finaliser les projets relatifs à un tel fonds d'ici les prochaines discussions sur un nouveau programme avec le FMI.
- *Deuxièmement, l'accord permet la participation substantielle du gouvernement dans le projet d'exploitation minière et l'infrastructure nécessaire.* A cet égard, le gouvernement a l'intention d'évaluer soigneusement les modalités de financement d'une telle participation afin d'éviter les engagements qui pourraient mettre en péril la viabilité de la dette et altérer les progrès vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et consultera le FMI et la Banque mondiale avant de conclure des accords sur de tels financements.

Dépenses

12. **Le gouvernement a pris des mesures pour résorber la croissance excessive des dépenses publiques au cours des récentes années.** Le facteur principal de l'expansion rapide a été la signature de contrats au cours de 2009 et 2010 pour un montant total de 13.400 milliards de GNF (soit 40 pourcent du PIB de 2010). La première revue de ces contrats exécutée avec l'assistance de la Banque Mondiale indique qu'ils ont été en grande partie attribués en dehors des procédures normales de passation des marchés publics et a des coûts élevés tout en ne fournissant que des avantages limités pour le pays. Le gouvernement va faire un audit de tous les contrats avant de prendre des décisions pour la suite. En mars, le gouvernement a suspendu tous ces contrats et les paiements ont été arrêtés et entreprendra une revue complète de tous ces contrats avant de prendre toute nouvelle mesure. Le budget 2011 prévoit des dispositions pour d'éventuels couts et tous autres paiements inévitables.

Les décisions sur le futur de ces contrats seront reflétées dans un budget révisé éventuel au cours de l'année et pour lequel le gouvernement consultera le FMI.

13. **Le gouvernement a engagé des réformes du mode de gestion des ressources humaines, notamment dans le domaine de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale.** Il a été décidé pour le compte de l'exercice 2011 le gèle des recrutements à la fonction publique exception faite des secteurs de l'éducation, de la santé, et de la justice. Ces efforts d'assainissement ont permis de déceler 1327 fictifs à radier sur les 2619 cas de doublons. Le recrutement dans la fonction publique devra être compensé par l'élimination des employés fictifs et des doublons.

14. **Le gouvernement a formulé un plan d'action prioritaire pour satisfaire les besoins les plus urgents de la population.** Le total des dépenses au titre de ce plan est estimé à 1.207 milliards de GNF dont 1.091 milliards de GNF sur financement intérieur et 116 milliards de GNF sur ressources extérieures. En vue de créer les conditions pour l'exécution des projets hautement prioritaires, nous avons dû retarder l'exécution des autres projets d'investissement pour lesquels nous cherchons des financements extérieurs.

15. **En incluant ces mesures, le solde de base (recettes intérieures moins dépenses financées intérieurement) présente un déficit de 2 pourcent du PIB, comparé au déficit de 13 pourcent du PIB en 2010.** En incluant le service de la dette et en prévoyant un apurement des arriérés extérieurs, le déficit de financement global du budget s'élèverait à 11,5 pourcent du PIB (535 millions de dollars EU). Après l'approbation des opérations d'appui budgétaire de 78 millions de dollars EU par la Banque Mondiale et de 30 millions de 41 dollars EU par la Banque Africaine de Développement, les autres appuis budgétaires attendus pour 2011 s'élèvent à environ 55 millions de dollars EU. Le gouvernement se propose d'utiliser une partie des ressources non-programmées obtenues récemment du secteur minier et d'émettre des bons de trésor pour un montant total d'environ 3 pourcent du PIB. Pour les besoins de financement restant, soit 340 millions de dollars EU, le gouvernement a l'intention d'engager des discussions avec ses créanciers extérieurs sur l'apurement des arriérés et le report du paiement du service de la dette venant à échéance dans le but de trouver une solution dans le contexte de l'Initiative PPTE.

Encadré 1. Guinée: Mesures d'ajustement budgétaire 2011
(en milliards de GNF)

Mesures	Résultats attendus
RECETTES	646.5
Direction Nationale des Impôts	50.5
Recouvrement sur exercice clos	50
Relèvement des assises sur les boissons alcoolisées	0.5
Direction Nationale des Douanes	596
Recettes pétrolières	480
Elargissement de la liste des produits soumis à vérification avant embarquement	21
Relèvement de la surtaxe sur les tabacs	15
Renforcement du contrôle des importations minimum des sociétés minières et sous-traitants bénéficiant d'exonération	30
Prelèvement sur le fuel lourd	16
Interdiction des exonérations ad hoc	50
Alignement TEC farine et huile alimentaire	-16
DEPENSES	-664
Suspension/Renégotiation des contrats signés en 2009-2010	-660
Accompagnement des mesures sur les produits pétroliers	80
Réduction de l'embauche prévue dans le secteur public	-5
Réduction des dépenses achats véhicules, carburants et missions extérieures	-79
TOTAL GENERAL	1310.5

Source: Autorités Guinéennes et estimations FMI.

Autres mesures

16. **Les dépenses seront exécutées généralement sur une base caisse tout au long de l'exercice 2011.** Les prévisions budgétaires pour 2011 reflètent nos projections actuelles en matière de recettes, de dépenses et de financements disponibles. Cependant, les incertitudes sont plus importantes que d'habitude en raison d'une part de la détérioration du cadre budgétaire au cours de la période 2009–2010 et d'autre part du fait que les relations avec les bailleurs de fonds n'ont été rétablies que récemment. Dans ce contexte et afin d'atteindre nos objectifs budgétaires, nous limiterons, de façon rigoureuse, les dépenses aux ressources disponibles. C'est dans cette optique que le Comité de trésorerie présidé par le Premier Ministre a été rétabli en janvier 2011, et que bien que le financement par les banques s'élevait à un taux de 1,5 pourcent du PIB en décembre 2010, nous avons réussi à contenir ce type de financement au cours de la période janvier–avril 2011. Notre plan de trésorerie pour les 6 premiers mois de l'année 2011 (tableau 1) prévoit un financement bancaire de lissage d'un maximum de 300 milliards de GNF. Au cas où les ressources excéderaient les prévisions, le gouvernement utilisera en tout ou en partie ces ressources additionnelles pour réduire le financement bancaire. Conformément à ce plan, nous avons limité la notification des crédits budgétaires jusqu'à fin-juin 2011. Le gouvernement se concertera avec le FMI d'ici la mi-2011 en vue de mettre en œuvre si nécessaire les mesures correctives requises à travers une loi des finances rectificative.

17. **Il y a un besoin urgent de réformer la fonction publique.** L'effectif enregistré sur la fiche de paie de la fonction publique est passé de 56.000 en 2006 à 98.344 en janvier 2011 où les dépenses en salaire et traitements ont atteint 40 pourcent des recettes publiques. En plus de la réconciliation des fichiers de la fonction publique avec celui de la solde et des autres efforts en cours pour la mise à jour de la base des données de la fonction publique, le gouvernement a entamé les travaux préalables au recensement biométrique de tout son personnel civil et militaire. En ce qui concerne le personnel civil de l'Etat, le projet de cahier des charges pour le recrutement de l'opérateur technique a été soumis à la Banque Mondiale pour une mise en conformité avec les normes de passation de marché des partenaires techniques et financiers. L'objectif est de faire coïncider la remise de la base de données biométriques avec la fin des travaux de refonte et de réconciliation des systèmes informatiques des Ministères en charge de la Fonction Publique, des Finances et du Budget, prévu pour Décembre 2011. Le gouvernement a créé en février 2011 un Haut Commissariat à la réforme de l'Etat chargé de piloter les réformes pour la modernisation de l'administration publique.

18. **La forte dégradation de la gestion des finances publiques en 2009 et 2010 constitue la principale cause des difficultés financières auxquelles nous sommes confrontés et pour lesquelles des mesures urgentes de renforcement sont en cours de réalisation ou sont envisagées dans le court terme.** Au titre de la gestion budgétaire, nous avons pris un arrêté ministériel le 22 mars visant à limiter strictement l'utilisation de la procédure exceptionnelle d'exécution budgétaire, et qui inclut des sanctions en cas de non respect. Ensuite, nous avons élaboré et publié une lettre circulaire le 11 Mars 2011 rétablissant comme mode normal de passation des marchés publics la procédure de sélection compétitive (y compris les contrats de l'armée précédemment exclus). De même, nous nous attelons à ce que le dispositif de reddition régulière des comptes publics soit rétabli. Concernant la gestion de la trésorerie, nous avons réalisé un inventaire exhaustif des comptes bancaires ouverts auprès des banques commerciales, en faveur des Administrations Centrales, des Collectivités, des Etablissements Publics, ainsi que des projets d'investissement. Un rapport décrivant les diligences effectuées et les actions pour assurer une convergence vers la mise en place du Compte Unique du Trésor à la Banque Centrale a été élaboré à cet effet. En outre, nous comptons finaliser le processus de réforme du cadre juridique des finances publiques (Loi Organique Relatives aux Lois des Finances, Nomenclature Budgétaire de l'Etat, Plan Comptable de l'Etat, Loi Organique de la Cour des Comptes, et Code des Marchés Publics), pour l'harmoniser aux normes sous régionales. Enfin, nous jugeons indispensable que le dispositif de contrôle interne de l'exécution du budget soit réhabilité avec comme effet de restaurer les procédures budgétaires et garantir la maîtrise des coûts. La mise en œuvre de toutes ces actions inscrites dans la matrice des actions prioritaires fera l'objet d'une attention particulière par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances.

19. **Avec l'aide des partenaires techniques et financiers, nous comptons relancer la mise en œuvre de réformes élargies des finances publiques sur base de la Stratégie de Réforme des Finances Publiques de 2008.** La matrice des actions de cette stratégie, qui repose sur une assistance technique intensive du département des finances publiques du FMI,

est mise à jour en étroite collaboration avec plusieurs partenaires, notamment la Banque Mondiale, la BAD, l'UE, le PNUD et la France. Afin de coordonner sa mise en œuvre, le gouvernement a mis en place un secrétariat technique dirigé par un haut fonctionnaire du Ministère de l'Economie et des Finances.

B. Politiques monétaire et de change

20. La politique monétaire sera axée sur la réduction des pressions qu'a exercées la forte croissance de la masse monétaire de 2009–10 sur l'inflation et le taux de change.

La cause principale de cette croissance a été le financement du budget par des avances excessives de la BCRG au gouvernement. Éviter un financement supplémentaire sera essentiel pour parvenir à une réduction de l'inflation. Cette politique sera soutenue par des mesures visant à stériliser autant que possible les liquidités excessives dans l'économie, encourager l'épargne privée en assurant des taux d'intérêt réels positifs et éviter les fuites de capitaux.

21. La BCRG entreprend toutes les mesures nécessaires à la réduction de l'inflation et la stabilisation du franc guinéen.

- Le 23 mars, elle a rehaussé le taux des réserves obligatoires des banques commerciales de 9.5 pourcent à, dans une première étape, un taux de 17 pourcent.
- En case de besoin, elle envisage de placer des bons du trésor non négociable auprès des banques particulièrement liquides. A cette fin, et en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, la BCRG pourrait convertir une partie du stock existant d'avances au gouvernement en bons du trésor. Dans l'optique de résorber davantage l'excès de liquidité, les autorités envisagent aussi d'émettre des titres au public.
- Elle n'accordera plus d'avances au gouvernement. Tous les nouveaux besoins de financement du gouvernement seront couverts par une émission de bons du Trésor à travers le système existant des enchères, ce qui devrait générer suffisamment d'intérêts, encourager l'épargne et décourager la détention de devises étrangères.
- Le taux directeur de la BCRG est passé de 16,75 à 22 pourcent le 23 mars et sera dorénavant ajusté en fonction des résultats des ventes aux enchères des bons du trésor.
- L'émission de titres de régulation monétaire pourrait venir en complément des autres mesures pour permettre la mise en œuvre d'une programmation monétaire afin d'assurer des niveaux de liquidité stables.

Enfin, la BCRG publiera chaque mois un bilan sommaire et une brève analyse des perspectives monétaires dans la presse locale afin de réduire les incertitudes de notre marché financier naissant.

Politique de Change

22. **Le 7 Avril la BCRG a réouvert les bureaux de change et a laissé le marché déterminer librement le taux de change. Le taux officiel de la BCRG est déterminé par la moyenne du taux de la veille des banques commerciales.** Depuis, toutes les opérations de change de la banque centrale, y compris celles avec le gouvernement, sont désormais effectuées dans une limite de 1 pourcent du taux de change moyen pondéré des banques commerciales. Cette mesure permettra d'éliminer les distorsions découlant de l'existence de prix différents pour les devises, et de fournir le même signal à tous les acteurs économiques.

23. **La BCRG a entrepris un certain nombre de mesures supplémentaires qui visent à améliorer le fonctionnement du marché des changes.** Pour renforcer le suivi des opérations des bureaux de change, la banque centrale a arrêté une nouvelle réglementation pour ces derniers le 29 mars, et pour les bureaux de transfert de devises le 13 avril, et la BCRG a exigé que tous les bureaux soient dotés d'un nouvel agrément. Ces mesures devraient promouvoir l'approfondissement du marché des changes formel et, associées à d'autres mesures en faveur des banques, contribuer au développement d'un marché interbancaire; la BCRG a sollicité l'assistance technique du FMI à cet égard.

24. **A la suite d'enchères limitées en mars 2011, le 20 mai 2011, la BCRG a commencé à effectuer des enchères de devises lors desquelles les participants sont invités à faire des soumissions d'achats et des ventes des devises pour financer des transactions documentées en conformité avec la réglementation des changes.** Les achats et les ventes sont réglés au taux d'équilibre du marché des enchères.

Supervision bancaire

25. **La BCRG attache une grande importance au renforcement de la surveillance des banques commerciales.** Suite à la réaffectation des membres de son personnel, la capacité de la Direction des banques de la BCRG s'est sensiblement affaiblie. En s'appuyant sur l'assistance technique du Centre régional d'assistance technique en Afrique de l'Ouest du FMI (AFRITAC Ouest), la BCRG augmentera les effectifs de la direction des banques et développera un programme de formation qui lui permettra de regagner rapidement sa capacité. La BCRG a sollicité l'assistance technique du FMI et de l'AFRITAC Ouest pour renforcer la supervision bancaire.

Sauvegardes

26. **La BCRG demandera une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2007.** A cette fin, nous avons déjà autorisés les services du FMI pour mener des discussions avec les auditeurs externes et avoir accès aux rapports d'audit externe de la banque centrale.

C. Autres mesures de réforme structurelles

27. **Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion des entreprises publiques d'eau, d'électricité et de téléphonie.** Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une étude sur la réforme institutionnelle de ces entreprises, et plus particulièrement de l'EDG, sera faite d'ici la fin 2011. Nous comptons mettre à jour l'étude tarifaire de l'électricité à fin 2011 et lancer une étude tarifaire du secteur eau, et comptons valider ces études ainsi que la lettre de politique énergétique d'ici la fin 2011. Nous nous assurerons à ce que les états financiers des années antérieures soient produits, audités et certifiés avant fin 2011. Nous veillerons à ce que les pertes commerciales soient réduites à travers des mesures visant essentiellement une réduction de la fraude sur les réseaux et une amélioration des taux de facturation et de recouvrement.

28. **Le gouvernement se propose d'adopter un nouveau Code minier et une convention minière type.** Un premier projet du nouveau code minier a été examiné par des consultants externes grâce à un financement fourni par la France. Le projet achevé ainsi que les textes d'application y afférents, y compris la convention type (initialement préparée avec l'aide de la Banque mondiale), ont été présentés au symposium minier qui s'est tenu du 10 au 12 mai 2011 avec un large éventail de parties prenantes internes et externes et des partenaires. Le projet du code minier sera soumis à l'approbation du gouvernement au plus tard fin juin 2011.

29. **D'autres initiatives de gouvernance économique progressent :** (i) le secrétariat de l'ITIE a rétabli la Guinée en tant que membre candidat en mars 2011. Les audits financiers de 2006 et 2007 ont été effectués et publiés sur le site internet du gouvernement. Les audits de 2008 et 2009 seront effectués après la réactivation de la subvention de la Banque Mondiale à cet égard ; (ii) le gouvernement a créé un comité d'audit indépendant rattaché au Président de la République pour traiter les dossiers où il y a suspicion de mauvaise gestion ; (iii) l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption reprendra la publication de son rapport d'activités à partir du deuxième semestre 2011 et ; (iv) bien qu'une loi sur le blanchiment d'argent ait été promulguée en 2006, sa mise en application a été entravée par la faiblesse des capacités institutionnelles. Nous nous engageons à fournir à l'unité de renseignement de la BCRG les ressources financières nécessaires à l'application effective de cette loi.

Initiative PPTE

30. **Le gouvernement accorde une haute priorité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée le plus rapidement possible.** Les travaux sur un rapport annuel d'étape du DSRP 2007–10 ont été finalisés. L'extension du DSRP II à Juin 2012, avec l'assistance de la Banque mondiale, du PNUD et d'autres partenaires est achevée et a fait l'objet d'une consultation au cours de deux ateliers régionaux en vue d'une large participation de la population. La validation du document final a eu lieu les 17–18 février 2011 à travers un

atelier national et le gouvernement l'a approuvé en mai 2011. Nous allons assurer la continuité de la mise en application des déclencheurs du point d'achèvement.

D. Financement extérieur

31. **La Guinée continue de faire face à de sérieuses contraintes financières et n'a pas pu s'acquitter du service de sa dette auprès de la plupart des créanciers dont certains créditeurs multilatéraux, de sorte que les arriérés de paiements extérieurs se sont accumulés.** Le gouvernement a l'intention de régulariser ses relations financières avec ses créanciers extérieurs. À cette fin, il a conclu un accord pour apurer ses arriérés avec la Banque mondiale, ce qui permettra le décaissement de l'appui budgétaire et la reprise de l'appui aux projets financés par cette dernière. En ce qui concerne les arriérés auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), nous sommes convenus avec l'UE sur les étapes à franchir par les deux parties pour l'apurement de ces arriérés, ce qui ouvrirait la possibilité d'une assistance PPTE intérimaire de la BEI ; nous nous engageons à respecter les étapes requises pour la Guinée. En ce qui concerne les créanciers avec lesquels il a accumulé des arriérés, le gouvernement a l'intention d'engager des discussions pour parvenir à un accord sur l'apurement des arriérés et le report du paiement du service de la dette en cours venant à échéance, dans le but de trouver une solution à ces arriérés dans un contexte de l'Initiative PPTE. Pour les autres créanciers, la non accumulation de nouveaux arriérés restera en vigueur sur le service de la dette venant à échéance. En ce qui concerne le service de la dette envers le FMI, la BCRG continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au trimestre suivant. Sur la base de notre stratégie sur le service de la dette extérieure, et du potentiel appui financier des bailleurs de fonds, le programme 2011 est entièrement financé.

32. **Le gouvernement s'abstiendra de souscrire ou de garantir des prêts extérieurs à des termes non concessionnels.** A ce titre, il s'engage à soumettre à la Direction Nationale de la Dette tous les projets de prêts afin que celle-ci s'assure de la concessionnalité de ces prêts. En 2009, le gouvernement de l'époque a convenu d'une joint venture avec une société étrangère privée (China Investment Fund) qui a permis le financement d'un large éventail d'investissements en infrastructures. Sur la base des éléments d'informations réunis par le gouvernement à ce jour, seul un prêt (pour un montant de 78 millions de dollars EU) a été contracté. Ce prêt devrait être remboursé avec les redevances et les dividendes générés par les sociétés créées par/avec le CIF en Guinée. Le gouvernement s'abstiendra de tout emprunt non concessionnel ou de garanties en vertu du contrat.

E. Besoins d'assistance technique

33. **Le gouvernement a identifié un large éventail de besoins d'assistance technique en gestion macroéconomique.** Nos capacités institutionnelles qui étaient déjà faibles ont été encore plus affaiblies au cours des deux dernières années lorsque les procédures et réglementations normales ont été largement contournées. Afin de prendre un nouveau départ,

nous avons demandé une assistance technique aux départements des Finances Publiques (politique fiscale, gestion des finances publiques) et de la Monnaie et des Marchés de Capitaux (marché de change, politique monétaire) du FMI. En février 2011, une mission du FMI d'AFRITAC-Ouest a identifié d'autres domaines d'assistance possible, y compris en statistiques des comptes nationaux et le contrôle bancaire et son programme d'assistance pour la Guinée a repris.

F. Suivi du programme

34. Le gouvernement prévoit de mettre en application les actions indiquées dans le tableau 2 ci-joint avant la signature de la lettre d'intention pour le programme.

35. Le gouvernement a l'intention de suivre de près la mise en œuvre de son programme. A cette fin, et en vue d'établir des bons antécédents vers un éventuel programme à moyen terme qui pourrait être soutenu par le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit, nous avons établi un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et structurels à fin Juin, fin Septembre et fin Décembre 2011 comme indiqués respectivement dans les tableaux 3 et 4 ci-joints. Les définitions des variables pertinentes sont contenues dans le Protocole d'accord technique (Annexe 1). Le comité technique de suivi du programme a été réactualisé pour suivre de près l'évolution et la mise en œuvre des mesures prévues dans le programme. Il fournira chaque mois un rapport au Ministre de l'économie et des finances et au Gouverneur de la BCRG sur les progrès accomplis. Le ministère de l'économie et des finances présentera également un rapport mensuel sur l'exécution du budget au Conseil des ministres.

Tableau 1. République de Guinée. Plan de Trésorerie 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	réal.	réal.	réal.	réal.	réal.	prév.	prév.					
Ressources	1067.60	923.84	1092.52	1961.15	1282.12	1351.69	868.68	744.96	616.17	1367.09	1324.75	1194.95
Disponibilités début du mois		576.88	512.06	575.49	698.63	725.41	0.00	75.36	35.40	-0.04	70.76	29.44
Recettes	329.56	346.96	343.53	528.08	557.68	485.94	415.46	418.10	516.87	485.59	478.99	480.91
Impôts	101.26	113.26	115.71	143.30	268.42	197.21	172.23	144.06	198.12	186.12	182.11	161.05
Douanes	106.10	117.14	153.83	185.25	189.56	208.15	169.92	211.72	211.72	206.98	204.89	228.49
Trésor	122.20	116.56	73.99	199.53	99.70	80.58	73.31	62.32	107.03	92.49	91.99	91.37
Autres recettes	0.00	0.00	0.00	328.42	0.00	140.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Souscription BdT	738.04	0.00	236.93	0.00	0.00	0.00	0.00	251.50	63.90	0.00	775.00	684.60
Autres financements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	284.60	0.00	0.00	426.90	0.00	0.00
Aides budgétaires	0.00	0.00	0.00	529.16	25.81	0.00	168.63	0.00	0.00	454.65	0.00	0.00
Dépenses	490.72	411.78	517.03	1262.52	556.71	1351.69	793.32	709.56	616.22	1296.34	1295.31	1194.95
Salaires	115.13	51.31	137.66	132.81	172.81	265.20	191.00	127.30	157.40	200.10	187.40	190.88
Service de la Dette	164.18	250.34	150.00	851.02	95.48	225.20	356.92	322.06	75.42	680.24	701.31	593.28
Dette interieure	125.00	200.00	150.00	175.00	0.00	200.00	300.00	300.00	0.00	315.95	600.00	485.80
dont: BdT	125.00	200.00	150.00	175.00	0.00	200.00	300.00	300.00	0.00	0.00	600.00	400.00
Dette exterieure	39.18	50.34	0.00	676.02	95.48	25.20	56.92	22.06	75.42	364.29	101.31	107.48
Autres dépenses budgétaires	87.33	93.89	182.99	238.21	176.13	781.24	225.40	250.20	363.40	406.00	396.60	400.79
Autres opérations de trésorerie net	124.08	16.24	46.38	40.48	112.29	80.05	20.00	10.00	20.00	10.00	10.00	10.00
dt Instances 2010	116.60	6.85	39.46	36.59	106.34	37.05	10.00	10.00	10.00	0.00	0.00	0.00
Disponibilités fin du mois	576.9	512.1	575.5	698.6	725.4	0.0	75.4	35.4	0.0	70.8	29.4	0.0
Pour memoire:												
Financement bancaire net												-3943.0

Sources : Autorités Guinéennes et estimations et projections FMI.

Tableau 2. Guinée: Actions Préalables Programme SMP Janvier–Juin 2011

Actions	Impact Macroéconomique	Situation Actuelle
Adopter le budget 2011 suivant les engagements pris dans le programme.	Renforcer la supervision budgétaire et la consolidation.	Accompli le 30 Mai 2011
Rouvrir les bureaux de changes et laisser le marché librement déterminer le taux d'échange. Le taux officiel de la BCRG continue d'être déterminé par la moyenne du taux de la veille des banques commerciales.	Eliminer les distorsions relatives au taux de change.	Les taux des banques commerciales sont limités entre +/- 3 pourcent du taux officiel à la sortie de la dernière séance des enchères de devises.
Rassembler les détails des contrats signés avec le Fond International Chinois et China Sonangol et commencer la revue des termes de ces contrats.	Préserver la soutenabilité de la dette.	Accompli

Tableau 3. Guinée: Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011 ¹

(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2010	2011			
	fin Déc. ² Est.	fin Mar. Est.	fin Jun. Prog.	fin Sep. Prog.	fin Déc. Prog.
Objectifs quantitatifs					
Solde de base(plancher) ³	-3,410.9	-58.9	-330.0	-429.1	-662.5
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	6,740.8	6,740.8	1,760.3	2,044.9	2,487.9
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) ³	4,037.4	-76.5	-4,681.5	-4,396.9	-3,943.0
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU ^{3,4,5}	21.5	102.8	801.5	773.5	668.9
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU ⁶	n.a.	0.0	0.0	0.0	0.0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme dus ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU	n.a.	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:					
Base monétaire	6,981.7	6,979.0	6,983.9	6,998.3	7,101.4

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux en 2010 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2010 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

³ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2010.

⁴ Calculé sur base de taux de change du programme.

⁵ Le montant à fin 2010 exclut les allocations spéciales de DTS en 2009

⁶ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à [50%] ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE (excluant l'emprunt auprès du FMI).

Tableau 4. Guinée : Réformes Structurelles

Actions Continues	Impact Macroéconomique	Situation Actuelle
- Aucun paiement par la banque centrale pour le compte du gouvernement sans l'autorisation signée du Ministre de l'Economie et des finances ou de son suppléant/délégué. (MPEF ¶6)	Rétablir le contrôle et les procédures budgétaires.	Respecté premier trimestre 2011
- Aucune nouvelle exonération fiscale et douanière. (MPEF ¶8)	Rétablir le contrôle budgétaire et sécuriser les recettes du gouvernement.	
- Publication mensuelle dans les medias locaux d'un bilan sommaire et d'une brève analyse des perspectives monétaires. (MPEF ¶21)	Informers les acteurs économiques sur les évolutions du secteur monétaire.	
- Aucune nouvelle dépense extrabudgétaire. (MPEF ¶18)	Rétablir le contrôle budgétaire et éviter les excès de dépenses.	
- Le recrutement net dans de la fonction publique dans les secteurs autres que la sante, l'éducation et la justice sera nul. Le recrutement dans la fonction publique est prévu être compensé par l'élimination des employés fictifs et des doublons. (MPEF ¶13)	Eviter une augmentation structurelle des dépenses de salaires (améliorer l'efficacité des dépenses).	Respecté premier trimestre 2011
- Exécution du budget sur base caisse sans financement de la BCRG sur 2011. (MPEF ¶6, 16)	Appliquer une rigueur budgétaire et contenir l'inflation.	Respecté premier trimestre 2011
31-Mars-11		
Publication d'une lettre circulaire rétablissant comme mode normal de passation des marchés publics la procédure de sélection compétitive. (MPEF ¶18)	Appliquer les règles de gestion des finances publiques.	Accompli
30-Avril -11		
Adoption de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.	Accompli

Tableau 4. Guinée : Réformes Structurelles (suite et fin)

30 Juin 2011	
Convention minière type conforme aux pratiques internationales, soumise à l'approbation du gouvernement. (MPEF ¶28)	Améliorer l'environnement des affaires dans le secteur minier et sécuriser des recettes pour le gouvernement.
30 Juin 2011	
Publication du décret de promulgation de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.
30-Sep-11	
La direction des impôts soumet au Ministre de l'économie et des finances un rapport intérimaire sur le résultat du contrôle fiscal des marchés publics passés en 2009–10. (MPEF ¶12)	Rétablir la discipline budgétaire et améliorer les recettes.
31-Oct-11	
Publication des états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG.	Informers les acteurs économiques sur les activités de la banque centrale et sa situation.
31-Dec-11	
Un audit institutionnel du secteur énergie sera conduit en partenariat avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. (MPEF ¶27)	Engager une restructuration du secteur de l'électricité, un facteur de blocage des activités économique.

PIECE JOINTE II

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Juin 2011

I. INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la Facilité de Crédit Rapide, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 3 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF).

II. PRINCIPALES DEFINITIONS

A. Objectifs indicatifs

3. Le **solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les **recettes de l'État, hors dons**, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont spécifiées dans les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section V suivante.
4. Le **crédit intérieur du gouvernement auprès des banques** est calculé comme la somme de la variation du **financement de la banque centrale** et celle du **financement des banques commerciales au Trésor**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont spécifiées dans les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section V suivante.
5. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG, tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la cinquième édition du *Manuel des statistiques de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG). Les allocations de droits de tirage spéciaux ne sont pas déduites pour le calcul des RIN. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 31 décembre 2010 (1224.8 \$E.U. l'once). Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements

en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir 7.115 GNF/\$E.U (entre le dollar E.U. et le franc guinéen) ; 1,32185\$E.U./ € (entre le dollar E.U. et l'euro) ; 1,53561\$E.U./DTS (entre le dollar E.U. et les droits de tirage spéciaux) et les autres devises publiées dans *International Financial Statistics*.

7. **Les prêts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat ou la banque centrale** sont définis par le montant de la **dette extérieure** (voir section B ci-dessous) contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période Janvier – Juin 2011. La dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comprend un élément don représentant 35 pour cent ou plus en utilisant le taux d'intérêt commercial de référence (TICR) pour la devise du prêt et suivant la méthodologie décrite dans les documents des services du Fonds SM/96/86 (8 avril 1996) et EBS/00/128 (30 juin 2000).¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

8. **La dette extérieure à court terme due ou garantie par l'Etat ou la banque centrale** est définie comme l'encours à la date spécifiée de la **dette extérieure** due ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

9. **La base monétaire**, qui est un élément pour mémoire dans le tableau des objectifs indicatifs, comprend les dépôts des banques locales et autres dépôts auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellé en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses des banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

B. Dette extérieure

10. Le terme «dette extérieure» s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'Administration du FMI le 31 août 2009², pour les besoins du programme, le terme «dette» sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou en services ; ces paiements

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

² Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91) (SM/09/215, suppl. 1, 20 août, 2009).

destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La **dette extérieure** peut couvrir différentes formes dont principalement :

- **les prêts** : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit-fournisseur) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- **les crédits fournisseurs** : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- **les accords de crédit-bail**, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

11. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

III. AJUSTEMENTS DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

12. Le **crédit intérieur du gouvernement auprès des banques, c'est-à-dire, le financement bancaire au Trésor** est calculé sur la base des montants projetés des recettes, dons et financements extérieurs. Aux fins du programme, les recettes comprennent les recettes fiscales et les recettes non-fiscales comme définies dans la section V ci-dessous, les dons comprennent les financements non-remboursables, et les financements extérieurs comprennent les prêts provenant de gouvernements, d'institutions financières ou d'entités privées extérieures.

13. Le plafond du financement bancaire au Trésor sera ajusté à la baisse si les montants des recettes et des appuis budgétaires (en dons et en prêts) excèdent les montants projetés dans le budget.

IV. INFORMATIONS A COMMUNIQUER POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

14. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations nécessaires au suivi des objectifs indicatifs mentionnés dans le tableau 3 du Mémoire de politique économique et financière. Ces informations et les délais de transmission sont précisés dans le tableau 1. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information additionnelle demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme. Egalement, les autorités se consulteront avec les services du FMI si elles obtiennent des informations ou des nouvelles données qui permettront d'évaluer ou de suivre les performances par rapport aux objectifs du programme.

15. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des réformes structurelles du programme (indiquées au tableau 4 du MPEF) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre.

16. Les autorités informeront les services du FMI pour tout nouvel emprunt extérieur et les conditions y afférentes dès qu'une dette extérieure est contractée ou garantie par l'État. La BCRG communiquera aux services du FMI le rapport sur les séances du marché interbancaire de change.

V. LES DEFINITIONS DES POSTES DU TOFE

17. Sauf indication contraire, **l'État** est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, notamment les établissements publics administratifs et les établissements publics à caractère industriel et commercial.

18. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs et le produit des privatisations (enregistrés en financement). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques (SFP)* du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3) ; les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4) : les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, dont les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la

vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8).

19. **Les dépenses** de l'État seront mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor après leur ordonnancement ; dans le cas de délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fera au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fera au moment de la transmission à la Direction Nationale du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, notamment les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

20. **Les dépenses de base** sont définies comme la somme (i) des dépenses courantes excluant les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et (ii) des dépenses en capital sur financement intérieur.

21. **Le financement bancaire, ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques** comprend (i) **le financement de la banque centrale au Trésor**, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1) excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale ; et (ii) **le financement des banques commerciales au Trésor**, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.

22. **Le financement non bancaire** comprend notamment : (i) les recettes de privatisation, y compris le produit de vente des licences de téléphone ; (ii) les crédits fournisseurs de plus de trois mois reçues (avec signe positif) ou remboursés (avec signe négatif) ; et (iii) l'amortissement d'autres dettes intérieures.

23. **Le financement extérieur** comprend : (i) les décaissements de prêts extérieurs ; (ii) le principal dû sur la dette extérieure de l'État ; (iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons ; et (iv) la variation des arriérés extérieurs (intérêts et principal, à être présentés séparément).

24. **Les instances de paiement**, une rubrique qui figure dans le plan de trésorerie, sont définies comme l'encours des dépenses prises en charge par le Trésor (voir définition ci-dessus) et non encore payées.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi qu'à celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Echéancier, encours et taux d'intérêts des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balance générale du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie mensuel du mois écoulé (en prévision et en exécution) et du mois en cours (en prévision)	Mensuelle	Le 15 du mois en cours
	Encours des dépenses en cours	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Secteur réel	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de Bord Trimestriel de l'Economie	Trimestriel	60 jours après la fin du trimestre en question
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestriel	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette et stock d'arriérés	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons	Décaissements	Mensuelle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent